

Le 30 mars 2019, le Royaume-Uni quittera l'Union européenne, devenant ainsi un pays tiers. Même dans le cas d'un accord avec l'Union européenne et de la mise en place d'une période transitoire, les entreprises bretonnes qui ont des relations commerciales avec le Royaume-Uni doivent anticiper les changements à venir dans ce contexte nouveau. Le Pôle Action économique de la direction régionale des douanes organise, en partenariat avec [BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL](#) / T : 02.99.25.04.04, des ateliers sur tout le territoire. 27 novembre, Saint-Brieuc | 6 décembre, Morlaix | 10 janvier, Rennes | 15 janvier, Lorient  
Informations et inscription : [www.bretagnecommerceinternational.com](http://www.bretagnecommerceinternational.com)